

Section Inspection

ATTESTATION D'ACCREDITATION
ACCREDITATION CERTIFICATE**N° 3-101 rév. 17**

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :
The French Committee for Accreditation certifies that :

SLP - SUD LOIRE PREVENTION
1 RUE DU TRAITE DE ROME
49120 CHEMILLE-EN-ANJOU

SIREN : 421433145

satisfait aux exigences de la norme : **NF EN ISO/IEC 17020:2012**
fulfils the requirements of the standard :
et aux règles d'application du Cofrac
and Cofrac rules of application
en tant qu'organisme d'inspection de type / *As an inspection body of type : A*

Un organisme de type A est un organisme fournissant exclusivement des services d'inspection de tierce partie indépendante.

A type A body is a body exclusively providing "third party" inspection services.

pour les domaines d'activités de / *for the domaine of activities of :*

ÉLECTRICITÉ / ELECTRICITY**ÉLECTROMÉCANIQUE / ELECTROMECHANICS**

pour lesquelles les activités sont précisément décrites dans l'annexe technique suivante / *which activities are precisely described in the following technical annex :*

3-101 rév. 17

et réalisées à partir d'une ou plusieurs des Implantation(s) listées dans cette annexe technique.
and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *Granting date* : **28/05/2025**

Date de fin de validité / *Expiry date* : **30/11/2029**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

Le Responsable du Pôle Bâtiment - Industries - Santé,
Pole manager - Building - Industries - Health,

DocuSigned by:



FE90541BBC0D49D...

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.

This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).

The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 3-101 Rév. 16.

This certificate cancels and replaces the certificate N° 3-101 Rév. 16.

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr

ANNEXE TECHNIQUE

N° 3-101 rév. 17

Organisme d'inspection accrédité :

SLP - SUD LOIRE PREVENTION

**1 RUE DU TRAITE DE ROME
49120 CHEMILLE-EN-ANJOU**

PORTEE D'ACCREDITATION

Accréditation(s) en vigueur :

1 - ÉLECTRICITÉ / 1.1 - Installations Électriques / 1.1.2 - Vérifications des installations électriques des lieux de travail #		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
1.1.2a	Vérifications initiales des installations électriques permanentes et sur demande de l'inspection du travail des installations électriques permanentes ou temporaires	Code du Travail articles R.4226-1 à R.4226-14 et R.4722-26 Arrêté du 26 décembre 2011 relatif aux vérifications ou processus de vérification des installations électriques ainsi qu'au contenu des rapports correspondants Décret n° 2020-1529 du 7 décembre 2020 fixant certains compléments et adaptations du code du travail spécifiques aux mines et carrières en matière d'électricité Circulaire DGT 2012/12 du 9 octobre 2012 relative à la prévention des risques électriques Normes applicables citées dans l'arrêté du 19 avril 2012 modifié relatif aux normes d'installation intéressant les installations électriques des bâtiments destinés à recevoir des travailleurs Guides UTE associés aux normes techniques Questions-réponses relatives aux vérifications des installations électriques - version 0 de mars 2024 disponible sur le site internet du ministère du travail

1.1.2c	Vérifications périodiques des installations électriques permanentes, sans modification de structure (vérifications réalisées sur la base des rapports de vérification précédents)	Code du Travail articles R. 4226-1 à R. 4226-13 et R.4226-16 Arrêté du 26 décembre 2011 relatif aux vérifications ou processus de vérification des installations électriques ainsi qu'au contenu des rapports correspondants Décret n° 2020-1259 du 7 décembre 2020 fixant certains compléments et adaptations du code du travail spécifiques aux mines et carrières en matière d'électricité Circulaire DGT 2012/12 du 9 octobre 2012 relative à la prévention des risques électriques Normes applicables citées dans l'arrêté du 19 avril 2012 modifié relatif aux normes d'installation intéressant les installations électriques des bâtiments destinés à recevoir des travailleurs Guides UTE associés aux normes techniques Questions-réponses relatives aux vérifications des installations électriques - version 0 de mars 2024 disponible sur le site internet du ministère du travail
1.1.2f	Vérifications, avant mise en service, des installations électriques temporaires.	Code du Travail articles R.4226-1 à R. 4226-13 et R.4226-21 Arrêté du 26 décembre 2011 relatif aux vérifications ou processus de vérification des installations électriques ainsi qu'au contenu des rapports correspondants Décret n° 2020-1529 du 7 décembre 2020 fixant certains compléments et adaptations du code du travail spécifiques aux mines et carrières en matière d'électricité Arrêté du 30 avril 2012 relatif au contenu de l'imprimé utilisable pour la vérification de certaines installations électriques temporaires, aux modifications de l'arrêté relatif aux modalités d'accréditation des organismes chargés des vérifications initiales des installations électriques et sur demande de l'inspection et de l'arrêté relatif aux critères de compétences des personnes chargées d'effectuer les vérifications périodiques des installations électriques Circulaire DGT 2012/12 du 9 octobre 2012 relative à la prévention des risques électriques Normes applicables citées dans l'arrêté du 19 avril 2012 modifié relatif aux normes d'installation intéressant les installations électriques des bâtiments destinés à recevoir des travailleurs Guides UTE associés aux normes techniques Questions-réponses relatives aux vérifications des installations électriques - version 0 de mars 2024 disponible sur le site internet du ministère du travail
1.1.2i	Vérifications initiales, périodiques et sur demande de l'inspection du travail des installations de traction électrique par ligne de contact et des installations pour les travaux souterrains classés grisouteux#	Code du Travail articles R.4226-1 à R.4226-14, R.4226-16 et R.4722-26 Décret n° 2020-1529 du 7 décembre 2020 fixant certains compléments et adaptations du code du travail spécifiques aux mines et carrières en matière d'électricité Arrêté du 26 décembre 2011 relatif aux vérifications ou processus de vérification des installations électriques ainsi qu'au contenu des rapports

		correspondants Circulaire DGT 2012/12 du 9 octobre 2012 relative à la prévention des risques électriques Normes applicables citées dans l'arrêté du 19 avril 2012 modifié relatif aux normes d'installation intéressant les installations électriques des bâtiments destinés à recevoir des travailleurs Guides UTE associés aux normes techniques Questions-réponses relatives aux vérifications des installations électriques - version 0 de mars 2024 disponible sur le site internet du ministère du travail
--	--	--

1 - ÉLECTRICITÉ / 1.1 - Installations Électriques /

1.1.3 - Vérifications effectuées par un organisme agréé en application du Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) #

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
1.1.3a	Vérifications techniques en phase conception/construction de la conformité des installations électriques et d'éclairage de sécurité	Code de la Construction et de l'Habitation (articles R143-1 à R143-47) Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP Textes et normes rendus applicables par les référentiels Méthode(s) d'inspection interne(s) développée(s) par l'organisme d'inspection
1.1.3b	Vérifications techniques en phase exploitation des installations électriques et d'éclairage de sécurité	Code de la Construction et de l'Habitation (articles R143-1 à R143-47) Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP Textes et normes rendus applicables par les référentiels Méthode(s) d'inspection interne(s) développée(s) par l'organisme d'inspection

1 - ÉLECTRICITÉ / 1.1 - Installations Électriques /

1.1.7 - Vérifications techniques réalisées au titre de technicien compétent dans le cadre de la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
1.1.7a	Vérifications techniques en phase exploitation réalisées au titre de technicien compétent des installations électriques au titre de la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP	Code de la Construction et de l'Habitation (articles R143-1 à R143-47) Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP (articles GE10 et articles EL, EC) Textes et normes rendus applicables par les référentiels

2 - ÉLECTROMÉCANIQUE / 2.1 - Équipements de travail /**2.1.3 - Vérifications générales périodiques**

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
2.1.3b	Appareils et accessoires de levage Limité à : - Bras ou portiques de levage pour bennes amovibles - Chariots à portée variable et les équipements interchangeables associés - Chariots élévateurs et les équipements interchangeables associés - Elévateurs de personnel - Grues à tour (Grue à tour à montage par éléments, grues à tour à montage automatisé) - Grues mobiles - Grues de chargement et grues forestières - Hayons élévateurs, plateformes et tables élévatrices fixes ou mobiles - Manipulateurs et équilibreurs de charge - Monte-meubles, monte-matériaux, skips - Ponts roulants, Portiques, semi-portiques, monorails, mâts de levage - Palans, treuils de chantier, vérins et leurs supports - Ponts élévateurs de véhicules et équipements de garage - Engins de TP utilisés en levage - Système d'interférences et de gestion des zones interdites	Code du Travail (article R4323-23) Arrêté du 1er mars 2004 modifié relatif aux vérifications des appareils et accessoires de levage Circulaire DRT n°2005-04 du 24 mars 2005

2 - ÉLECTROMÉCANIQUE / 2.1 - Équipements de travail /**2.1.4 - Vérification avant mise en service ou avant remise en service**

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
2.1.4a	Appareils et accessoires de levage A l'exclusion de l'examen d'adéquation prévu aux articles 5-I et 7 de l'arrêté du 1^{er} mars 2004 modifié Limité à - Bras ou portiques de levage pour bennes amovibles - Chariots à portée variable et les équipements interchangeables associés - Chariots élévateurs et les équipements interchangeables associés - Elévateurs de personnel - Grues à tour (Grue à tour à montage par éléments, grues à tour à montage automatisé) - Grues mobiles - Grues de chargement et grues forestières - Hayons élévateurs, plateformes et tables élévatrices fixes ou mobiles	Code du Travail (articles R4323-22 et R4323-28) Arrêté du 1er mars 2004 modifié relatif aux vérifications des appareils et accessoires de levage Circulaire DRT n°2005-04 du 24 mars 2005

	- Manipulateurs et équilibreurs de charge - Monte-meubles, monte-matériaux, skips - Ponts roulants, Portiques, semi-portiques, monorails, mâts de levage - Palans, treuils de chantier, vérins et leurs supports - Ponts élévateurs de véhicules et équipements de garage - Engins de TP utilisés en levage - Système d'interférences et de gestion des zones interdites	
--	--	--

Section Inspection

Liste des implantations intervenant dans le cadre de l'accréditation octroyée à
SLP - SUD LOIRE PREVENTION

IMPLANTATIONS	ADRESSE
SLP - SUD LOIRE PREVENTION	1 RUE DU TRAITE DE ROME 49120 CHEMILLE-EN-ANJOU

Date de prise d'effet : **28/05/2025**

^{DS}
SOG

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 3-101 Rév. 16.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr